

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Ajoute-on quelque chose à la liste actuelle?

L'honorable M. DANDURAND: La question du montant à prêter et même celle de la valeur des garanties qui tombent sous le coup de cet article est laissée à la discrétion du ministre des Finances.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Les catégories de valeurs sur lesquelles le gouvernement a déjà avancé de l'argent conformément à la loi des finances sont-elles les mêmes que celles mentionnées dans cet article ou en a-t-on ajouté de nouvelles?

L'honorable M. BEIQUE: Si je comprends bien, la loi actuelle ne fixe pas de limite tandis que l'amendement proposé en fixe une.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Alors c'est un amendement restrictif?

L'honorable M. BEIQUE: Oui.

L'honorable M. DANDURAND: La loi autorise le gouvernement à prêter de l'argent aux banques à charte, etc., sous forme de billets du Dominion sur remise au ministre de garanties des catégories et montants approuvés par le conseil de la Trésorerie.

L'honorable M. FOWLER: Ce n'est pas une réponse à ma question.

L'honorable M. DANDURAND: La loi actuelle donne l'indication que nous trouvons dans l'article 2 dont j'ai donné lecture.

L'honorable M. FOWLER: Je veux savoir si vous considérez toutes les garanties municipales comme des valeurs de premier ordre?

L'honorable W. B. ROSS: Il n'y a pas de valeurs de premier ou deuxième ordre.

L'honorable M. FOWLER: On me dit qu'il en existe.

L'honorable M. DANDURAND: Non; le mémoire qui m'a été fourni par le département explique qu'il y a des garanties qui peuvent être appelées des valeurs de première ordre—qui ne réclament aucune enquête spéciale, telles que les valeurs impériales, fédérales et provinciales; mais il y en a d'autres pour lesquelles une enquête est nécessaire et c'est sur cette catégorie de valeurs, que l'on pourrait qualifier de garanties de deuxième ordre à côté de celles de première ordre, que le conseil de la Trésorerie doit se prononcer.

L'honorable M. FOWLER: Mais vous avez parlé des valeurs municipales.

L'honorable M. DANDURAND: Oui.

L'hon. M. DANDURAND.

L'honorable M. FOWLER: Et elles figurent au nombre des valeurs de premier ordre.

L'honorable M. DANDURAND: Il y a naturellement des valeurs municipales qui figurent au nombre des valeurs de premier ordre; d'autres n'y figurent pas, et il y en a même qui ne rentrent pas dans la deuxième classe.

L'honorable M. FOWLER: De mauvaises valeurs de troisième classe.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: D'autres ne sont même pas acceptées du tout.

L'honorable M. FOWLER: Vous demandez un bureau d'aviseurs pour vous renseigner seulement sur les valeurs qui ne figurent pas dans cette liste. Je conçois qu'il y a des valeurs sur lesquelles le département des Finances n'a pas besoin de renseignements parce qu'elles sont sûres, mais il y en a d'autres au sujet desquelles il lui faut prendre des informations. Si j'ai bien compris les remarques du ministre, il a dit que les valeurs municipales étaient de tout premier ordre, mais j'allais justement faire remarquer qu'il y en a certaines qui laissent un peu à désirer.

L'honorable M. DANDURAND: Je suppose que le département des Finances est au courant de la situation.

L'honorable M. FOWLER: Je l'espère.

La motion est adoptée et le bill lu une deuxième fois.

ETUDE EN COMITE

Sur la motion de l'honorable M. Dandurand, le Sénat se forme en comité sur le bill.

L'honorable M. Willoughby président.

L'article 1 est adopté.

Article 2—Avances par émission de billets fédéraux sur engagement de valeurs:

L'honorable W. B. ROSS: Je demanderais au ministre de nous expliquer l'alinéa e:

Billets à ordre émis et lettres de change tirées pour fins agricoles, industrielles ou commerciales et qui ont servi ou doivent servir à ces fins.

Cela semble bien vague. Comment les reconnaissez-vous comme tels?

L'honorable M. DANDURAND: Le département des Finances est autorisé à faire des avances sur ces billets mais avec les garanties mentionnées dans les autres articles.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: L'avance est faite à la banque sur remise de ces garanties.

L'honorable W. B. ROSS: Que signifie l'expression "agricoles"?